



Séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le jeudi 20 décembre 2018, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu et madame France D'Amour, greffière.

Est absent, le maire de la ville de L'Île-Cadieus, Daniel Martel.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

18-12-20-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'**ouvrir** la séance à 12 h 1.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

18-12-20-02 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

d'**adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le préfet constate que tous les membres ont reçu l'avis de convocation.

4. **DOSSIER DE L'HÔPITAL DE VAUDREUIL-SOULANGES : POSITIONNEMENT**

ATTENDU QU'une pétition exigeant un hôpital dans Vaudreuil-Soulanges a été signée par plus de 43 000 citoyens de la région en 2010 et 2011;

ATTENDU QU'en 2010, le ministère de la Santé et des Services sociaux a mandaté la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour identifier le terrain optimal selon plusieurs critères dont :



- La localisation de l'emplacement par rapport au point optimal de desserte de l'hôpital;
- L'accessibilité à l'emplacement;
- Les contraintes à l'occupation du sol de l'emplacement;
- Les sources de nuisance potentielles au voisinage de l'emplacement;
- La compatibilité du voisinage pour l'implantation de l'hôpital;
- La nature et la qualité des aménités de l'emplacement;
- Les menaces à court terme sur la disponibilité des terrains pour l'implantation de l'hôpital;
- Le potentiel de l'emplacement pour l'implantation d'un pôle institutionnel régional intégrant l'hôpital;

ATTENDU QUE suite aux études de la MRC réalisées entre 2010 et 2012 pour l'identification de terrains potentiels, la MRC a commandé en mars 2012 une première étude pour l'implantation de l'hôpital dans la zone blanche dans toute la MRC pour être soumise au gouvernement, et qu'aucun des 22 sites étudiés n'était compatible avec les critères du gouvernement;

ATTENDU QUE la MRC a réalisé en décembre 2012 une nouvelle étude, de moindre impact en zone verte, pour l'implantation de l'hôpital en vertu des mêmes critères du gouvernement, dans laquelle 5 terrains ont été étudiés;

ATTENDU QUE suite à cette étude, la MRC favorisait un terrain en zone verte répondant à tous les critères du gouvernement pour l'implantation de l'hôpital;

ATTENDU QUE ce terrain a été refusé par le gouvernement, plutôt opté pour un autre terrain en zone verte, soit le terrain actuellement identifié dans le dossier;

ATTENDU QUE la MRC a poursuivi le dossier en fonction du terrain choisi par le gouvernement et qu'un consensus régional a été atteint, conjointement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a imposé, en avril 2016, une réserve foncière pour la construction de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges sur le terrain choisi;

ATTENDU QUE la position de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) par rapport à l'implantation de l'hôpital en zone verte est connue depuis le 8 juin 2017, document avis préliminaire technique concernant le premier projet de règlement numéro 232 en annexe à la présente;

ATTENDU QUE la MRC a adopté deux Règlements de contrôle intérimaire (RCI) pour favoriser des conditions propices à l'implantation d'un hôpital;

ATTENDU QUE la MRC s'est impliquée dans trois comités distincts pilotés par le bureau de projet hôpital Vaudreuil-Soulanges du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO) pour l'implantation d'un nouvel hôpital, soit le comité infrastructures, le comité municipal et le comité de voisinage et y a investi beaucoup de temps et d'énergie;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté un décret le 28 juin 2018 concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement et l'aliénation de lots ou partie de lots situés sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion, dans la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, pour la réalisation du projet de construction de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a renouvelé en mars 2018 sa réserve foncière pour la construction de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges sur le terrain choisi;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté un décret le 17 juillet 2018 permettant l'émission d'avis d'expropriation pour la construction de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges;



ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux s'était engagé à compenser, auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la perte occasionnée au territoire agricole par le projet du futur hôpital, communiqué en annexe à la présente;

ATTENDU QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion a investi de nombreuses ressources pour desservir le nouvel hôpital, principalement au niveau des infrastructures;

ATTENDU QUE lors de la dernière campagne électorale, monsieur François Legault avait lui-même confirmé que son gouvernement irait de l'avant avec le site choisi par les 23 maires de la MRC;

ATTENDU QUE le 31 octobre 2018, la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, a confirmé à nouveau le choix du site et exigé de la MRC qu'elle modifie son schéma d'aménagement en vue de l'implantation de l'hôpital sur le terrain choisi;

ATTENDU QUE la MRC a revu sa planification territoriale et modifié son schéma d'aménagement en vue de l'implantation de l'hôpital au site désigné, conformément à la loi et à la demande du gouvernement;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé par la MRC en vue de l'implantation de l'hôpital lors de la séance du 28 novembre dernier, en annexe à la présente résolution;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a appris le 14 décembre 2018 par le biais des médias que le gouvernement semble reculer sur le choix du terrain suite à la réception d'une résolution de la CMM;

ATTENDU QU'un changement de terrain pour la construction d'un hôpital engendrerait forcément un report de l'échéancier;

ATTENDU QUE les 23 élus des municipalités de la MRC refusent de reculer sur le choix du site pour la construction de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

18-12-20-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** et résolu

de demander une rencontre avec la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, sur le statut de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges, à la lumière des articles parus dans les médias et de la lettre du 31 octobre 2018 signée par la ministre qui confirme le choix du terrain pour l'implantation de l'hôpital aux abords des autoroutes 30 et 40 ainsi que de la route 340;

de réitérer le positionnement sur la localisation de l'hôpital suite aux nombreux travaux réalisés en partenariat entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la Ville de Vaudreuil-Dorion, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que le Centre de Santé et des Services sociaux de Vaudreuil-Soulanges qui ont identifié un seul site possible pour y implanter le futur hôpital régional selon ses besoins actuels et futurs;

de transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Christian Dubé, à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, madame Valérie Plante, au président de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, monsieur Paul Viau, au président de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, monsieur Jacques Ladouceur, ainsi qu'aux vingt-trois municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.



5. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

18-12-20-04

que la séance soit levée à 13 h 57.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier